



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2024-056

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2024

Sommaire

Sous-Préfecture Villefranche de Rouergue /

12-2024-01-26-00001 - Arrêté du 26 janvier portant composition du Conseil
Départemental de l'Éducation Nationale de l'Aveyron (4 pages)

Page 3

Sous-Préfecture Villefranche de Rouergue

12-2024-01-26-00001

Arrêté du 26 janvier portant composition du
Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
de l'Aveyron



**BUREAU REGLEMENTATION
GENERALE**

**Arrêté du 26 janvier 2024 portant composition
du conseil départemental de l'éducation nationale de l'Aveyron (modificatif)**

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-1 et suivants ;

VU le code de l'éducation et notamment les articles L 235-1 et R 235-1 à R 235-11-1 ;

VU le décret du 5 octobre 2022 nommant Monsieur Charles GIUSTI préfet de l'Aveyron ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Christophe BURBAUD, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue ;

VU les désignations effectuées :

- au titre des représentants du conseil régional, par délibération du 22/10/2021 ;
- au titre des représentants du conseil départemental, suite à la réunion du 23/07/2021 ;
- au titre des représentants des communes, par l'association des maires le 27/08/2020 ;
- au titre de représentants des personnels titulaires de l'État, par les organisations représentatives, pour le syndicat FSU le 27/08/2020 et pour le syndicat UNSA-Education le 20/02/2023 ;
- par les associations représentantes des parents d'élèves le 05/03/2021 ;
- par les représentants des associations complémentaires ;
- au titre de personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel, nommée par le Préfet ;
- au titre de personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel, nommée par le Conseil départemental suite à la réunion du 23/07/2021 ;

VU la désignation du délégué départemental de l'éducation nationale siégeant à titre consultatif ;

VU les propositions de désignation faites par la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aveyron ;

Considérant la nécessité d'actualiser la composition du conseil départemental de l'éducation nationale au regard des nombreuses modifications intervenues depuis l'arrêté initial de composition du 29 juillet 2016 ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue ;

- A R R E T E -

Article 1 : Le conseil départemental de l'éducation nationale est présidé par le préfet de l'Aveyron ou le président du conseil départemental de l'Aveyron, selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont la compétence de l'État ou de celle du Département.

Article 2 : Les présidents des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements sont suppléés dans des conditions ci-après :

1° En cas d'empêchement du préfet du département, le conseil est présidé par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie ;
2° En cas d'empêchement du président du conseil départemental, le conseil est présidé par le conseiller départemental délégué à cet effet par le président du conseil départemental.

Les suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents.

Les présidents et les vice-présidents sont membres de droit des conseils. Ils ne participent pas aux votes.

Article 3 : Outre les présidents et les vice-présidents, la composition du conseil départemental de l'éducation nationale est fixé comme suit :

A - Membres représentant les communes, le département et la région :

I - Quatre maires représentant les communes :

TITULAIRES

Monsieur Michel ARTUS
Maire de Moyrazès

Madame Danièle VERGONNIER
Maire de la Cresse

Madame Karine CLEMENT
Maire de Naucelle

Monsieur Bernard SCHEUER
Maire de St Côte d'Olt

SUPPLEANTS

Monsieur Jean-Marc CALVET
Maire de Rignac

Monsieur Pierre PANTENELLA
Maire de St Rome de Cernon

Madame Geneviève GASQ-BARES
Maire de Condon d'Aubrac

Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN
Maire du Bas Segala

II - Cinq conseillers représentant le conseil départemental :

TITULAIRES

Monsieur Vincent ALAZARD
Conseiller départemental Aubrac et Cardalez

Madame Monique ALIES
Conseillère départementale Causses Rougiers

Madame Nathalie PUEL
Conseillère départem. Monts du Réquistanais

Madame Valérie ABADIE-ROQUES
Conseillère départem. Rodez-Onet

Madame Graziella PIERINI
Conseillère départementale Enne et Alzou

SUPPLEANTS

Monsieur Jean-Luc CALMELLY
Conseiller départemental Causse-Comtal

Madame Nadine FRAYSSE
Conseillère départementale Raspes et Lévézou

Monsieur Christophe LABORIE
Conseiller départemental Causses-Rougiers

Madame Emilie SAULES LE BARS
Conseillère départementale. Rodez-2

Madame Stéphanie BAYOL
Conseillère départementale Villefranche-de-Rouergue

III - Un conseiller représentant le conseil régional :

TITULAIRE

Madame Christine SAHUET

SUPPLEANT

Madame Emmanuelle GAZEL

B-Membres représentant les personnels titulaires de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département :

Syndicat FSU

TITULAIRES

Madame Maryline LAUMOND

Madame Stéphanie MASSOL

Madame Julie BERNAT

Monsieur Antoine CANTAIS

Madame Karine INDELICATO

Monsieur Sébastien LAUMOND

SUPPLEANTS

Madame Céline PETIT

Monsieur Nicolas GOMBERT

Madame Cécile RAYNAL

Monsieur François LEBRIN

Madame Emilie MAFFRE

Monsieur Sylvain LAGARDE

Syndicat UNSA Education

TITULAIRES

Madame Sophie HERAN

Madame Hélène GARRIC

Monsieur Antoine DE ZERBI

Madame Émilie BONNET-MAXCH

SUPPLEANTS

Madame Sylvie BRUEL

Monsieur François-Arnaud CASALIS

Monsieur Sébastien SEGUR

Monsieur Sébastien LE GALL

C-Membres représentant les usagers dont :

I – représentants des parents d'élèves :

TITULAIRES

Monsieur Sébastien GILBERT

Monsieur Bernard ANGLADE

Madame Aurore FILLOLA

Madame Sylvie DRAPENSKI

Monsieur Nicolas ROUZIES

Madame Karine RUSQUET

Monsieur Thierry TOUYA

II—représentant des associations complémentaires :

TITULAIRE

SUPPLEANT

Monsieur Camille BRIANCON

Monsieur Jérôme ULL

III—deux personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif et culturel :

Nommées par le préfet

TITULAIRE

SUPPLEANT

à définir

Madame Emmanuelle BELLE

Nommées par le président du conseil départemental :

TITULAIRE

SUPPLEANT

Monsieur Pierre-Marie PUECH

Madame Marie-France LEONI

D-Membre siégeant à titre consultatif : un délégué départemental de l'éducation nationale nommé par le préfet du département :

TITULAIRE

SUPPLEANT

Madame Dominique ROBLOT

Monsieur Michel PASCAL

Article 3 : Les arrêtés préfectoraux de composition du 29 juillet 2016, portant renouvellement du 29 août 2019 ainsi que les arrêtés modificatifs du 27 août 2020, du 25 mars 2021, du 1^{er} septembre 2021, du 4 février 2022 et du 6 mars 2023 sont abrogés.

Article 4 : Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse par courrier et également par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien <http://www.telerecours> dans un délai de deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue et la directrice académique des services de l'éducation nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres du conseil de l'éducation nationale et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Villefranche-de-Rouergue, le 26 janvier 2024

Pour le Préfet, par délégation
Le Sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue

Christophe BURBAUD